



## Le Crédit Agricole Aquitaine et le groupe Terres du Sud s'associent pour accompagner les agriculteurs du groupe coopératif dans leur transition énergétique



Patrick Grizou, Président de Terres du Sud (à gauche) et Patrice Gentié, Président du Crédit Agricole Aquitaine signent la convention.

**Patrice Gentié, Président du Crédit Agricole Aquitaine et Patrick Grizou, Président de Terres du Sud ont signé ce 9 décembre une convention de partenariat pour favoriser le soutien financier des projets photovoltaïques des agriculteurs adhérents du groupe coopératif, via le tiers-investissement. Le principe : délester les agriculteurs de la construction et de l'exploitation de la centrale photovoltaïque (menées par l'opérateur bancaire, via sa filiale CAPG Energies Nouvelles<sup>(1)</sup>) pour multiplier les projets et accompagner l'ensemble du territoire vers un avenir plus durable. Parce qu'il permet d'apporter des revenus complémentaires aux agriculteurs sans générer d'endettement, ce dispositif contribue également à la pérennité des métiers agricoles.**

## Soutenir les projets d'énergie renouvelable grâce au tiers investissement <sup>(2)</sup>

A l'heure où les agriculteurs souhaitent développer leurs outils de production et sécuriser leur activité, Terres du Sud propose déjà **de les accompagner** dans l'étude de leur projet et le choix d'un prestataire pour l'installation de centrales photovoltaïques. Cette convention permet désormais **d'optimiser le financement** de leurs investissements grâce à la solution de Tiers-investissement, mise en place par le Crédit Agricole (2). Il s'agit d'une solution simple et efficace permettant aux propriétaires, à la fois de **participer à la transition énergétique locale et de profiter de la rentabilité de son projet, sans avoir à supporter la charge de la construction et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.**

*“Accompagner les agriculteurs dans la production agricole et son évolution est la mission première de Terres du Sud. Elle doit s'exprimer, aussi, en facilitant l'investissement dans la production d'énergie sur leur outil de travail afin de rendre plus résilient le modèle économique de leur entreprise agricole tout en contribuant au déploiement des énergies renouvelables. Cette convention avec un partenaire de confiance et investi, comme nous, dans le développement du territoire permet d'atteindre ces objectifs et de les déployer auprès du plus grand nombre.”* Patrick Grizou - Président de Terres du Sud

## Construire une solution sur mesure avec les agriculteurs

Tout agriculteur partenaire de Terres du Sud, dont le site est adapté pour accueillir une centrale photovoltaïque, pourra être mis en relation avec le Crédit Agricole Aquitaine. **Ensemble, ils construiront une solution de tiers investissement sur mesure**, entièrement adaptée aux besoins de l'agriculteur (autoconsommation, valorisation du foncier existant, construction d'un nouveau bâtiment, recherche de complément de revenu, etc.) et aux spécificités du site (ensoleillement, accessibilité, surface, raccordement, etc.).

Grâce à ce dispositif, **l'agriculteur peut louer les toitures de ses bâtiments au Crédit Agricole, qui y installe et exploite une centrale photovoltaïque en échange d'un loyer**, qui peut être versé, soit annuellement sur toute la durée du bail (généralement 30 ans), soit sous forme d'un loyer unique (ou soulte) lors du raccordement de la centrale. Pendant toute la durée du contrat, le Crédit Agricole demeure propriétaire de la centrale photovoltaïque et en assure la gestion, tandis que l'agriculteur conserve la propriété et l'usage de ses bâtiments.

**Avec CAPG Energies Nouvelles**, son bureau d'études photovoltaïques spécialisé dans les énergies renouvelables depuis plus de 15 ans, et un cœur de métier dans le conseil bancaire, **le Crédit Agricole permet aux agriculteurs de bénéficier d'une double expertise** qui facilite la mise en place de leurs projets photovoltaïques.

Ainsi, cette collaboration permet aux agriculteurs de s'engager sereinement dans la transition énergétique, en bénéficiant d'un accompagnement de confiance et d'une offre clé en main pour l'installation de centrales photovoltaïques, tout en renforçant la résilience économique de leur exploitation.

*“Nos agriculteurs occupent un rôle majeur dans notre souveraineté alimentaire et le façonnage de nos territoires. Si nous les accompagnons, ils peuvent devenir des acteurs centraux de notre transition énergétique en favorisant l'émergence des énergies renouvelables. Nos racines coopératives nous ont poussé à bâtir une offre de financement innovante, qui permet tout à la fois d'apporter des revenus complémentaires aux agriculteurs sans générer d'endettement.”* Patrice Gentié, Président du Crédit Agricole Aquitaine.

## ENCADRE Exemples de projets portés en tiers-investissement

### Dans le cas d'une location de toitures :

Grâce à un bail de 30 ans, le Crédit Agricole Aquitaine installe et exploite des panneaux solaires et verse un loyer stable chaque année, en fonction de la surface et de l'ensoleillement.

### Dans le cas de la construction de hangars agricoles :

Le Crédit Agricole Aquitaine réalise la construction d'un hangar agricole et y installe des panneaux solaires. Il le met à la disposition de l'agriculteur gratuitement pendant 30 ans et à la fin du contrat, celui-ci devient propriétaire du bâtiment et de la centrale solaire.

## Faciliter la transition vers un avenir durable

Cette démarche illustre la **complémentarité des deux partenaires** : le Crédit Agricole Aquitaine souhaite **accompagner les acteurs du territoire dans leur transition énergétique**, en tant que financeur et investisseur, mais aussi en tant que producteur d'énergie renouvelable ; pour Terres du Sud, en tant que Groupe coopératif agricole et agroalimentaire, implanté au cœur du Sud-Ouest, **il s'agit de contribuer à la pérennité des métiers agricoles à travers la recherche de solutions durables et la diversification des sources de revenu des producteurs**, autant d'engagements inscrits dans son projet coopératif *Développeur de Terroirs*.

- (1) Crédit Agricole d'Aquitaine et Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et sa filiale CAPGEN (Crédit Agricole Energies Nouvelles)
- (2) Offre sous conditions et soumise à l'étude et à l'acceptation du Crédit Agricole d'Aquitaine

## A propos du Crédit Agricole Aquitaine

Le Crédit Agricole Aquitaine est le 1er financeur de l'économie régionale. C'est un établissement bancaire solide, utile et performant qui couvre les départements de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et plusieurs cantons du Gers. Son implication en faveur du développement économique et sociétal de la région le conduit à accompagner chaque jour de façon durable les projets des particuliers, des professionnels et des entreprises.

*Chiffres clés : 1 millions de clients, 2 827 collaborateurs, 242 points de vente, 369 distributeurs automatiques*

## A propos CAPG Energies nouvelles\*

CAPG Energies Nouvelles (CAPGEN) est une filiale du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne spécialisée dans les énergies renouvelables. Elle offre aux propriétaires fonciers des projets clé en main pour bénéficier de nouveaux revenus liés à l'exploitation de centrales photovoltaïques.

*Chiffres clés : 1539 centrales photovoltaïques, hydroélectriques et de méthanisation, 912 GWH produits soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de plus de 420.000 habitants et 217 000 tonnes d'économies d'émissions*

## À propos du groupe Terres du Sud

Le groupe Terres du Sud (siège à Clairac, Lot-et-Garonne) voit le jour en 1992 de la fusion de 5 coopératives des départements de Lot-et-Garonne (47), de la Dordogne (24) et de la Gironde (33) qui unissent leurs compétences pour valoriser les capacités, la culture et les ressources de leurs terroirs entre Guyenne, Gascogne et Périgord. Présidé par Patrick Grizou et dirigé par Sylvain Théon, il réunit 6 000 agriculteurs adhérents, est structuré autour de 5 branches d'activités (Végétale, Fruits et légumes, Palmipèdes, Volailles, et Distribution), emploie 1 483 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 650 M€. [www.groupe-terresdusud.fr](http://www.groupe-terresdusud.fr)

---

### CONTACTS PRESSE :

Caroline BUREL – 06 20 64 55 04 - [caroline.burel@ca-aquitaine.fr](mailto:caroline.burel@ca-aquitaine.fr)

Contact Terres du Sud

Agence CTer&co Maguelonne Leroy [servicepresse@cter-co.com](mailto:servicepresse@cter-co.com) - 06 64 78 98 31